

CPR-130122

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 22 janvier 2013

8 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Shawn Beaulieu (à distance)

Katherine Gravel

Gaston LeBlanc, président suppléant

Lisa Roy

Sid-Ahmed Selouani (à distance)

Céline Surette

Lynne Castonguay, secrétaire générale

Pascal Robichaud, registraire

Personnes excusées : Neil Boucher, Jacques Paul Couturier, Patrick Maltais et Émilie Urbain

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En absence du président, le président suppléant souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Correction :

- ▶ Retirer le point 19 de l'ordre du jour

R : 01-CPR-130122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-121015 ET CPR-121205

Corrections au procès-verbal CPR-121015

Page 2, rubrique « sur les cours », point 4.1, no III, 1^{re} ligne, il faut lire : « périglaciaire »; 5^e ligne, il faut lire : « ...12 crédits de préalable en GEOG avant. »; no VI, 3^e ligne, il faut lire : « ... 18 crédits de GEOG. »

Page 3, point 4.1, no VIII, 8^e ligne, il faut lire : «... nécessite qu'un cours GEOG? ».

Page 5, point 4.3, rubrique « sur les cours », no II, 2^e ligne, il faut lire «...qui ne semble...»

Page 6, point 4.3, rubrique « autres renseignements », 3^e ligne, il faut lire : «... n'offre qu'un cours à option en économie (niveau 1000) alors qu'il est obligatoire dans le programme actuel et... ».

5.3 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) et (génie civil - régime coopératif) (doc. 19/12-13) (suite)**

Cours ANGL : Dans les six programmes reconfigurés, le Comité note que, pour l'atteinte de l'OFG-9, l'on prévoit que « Si l'étudiante ou l'étudiant atteint ou dépasse le niveau ANGL1022 du test de classement, elle ou il choisit un cours au choix à sa discrétion. Sinon, elle ou il doit suivre un cours ANGL. » La dernière phrase de cet énoncé ne prévoit pas le seuil minimal que doit suivre l'étudiante ou l'étudiant. En d'autres mots, l'étudiante ou l'étudiant pourrait suivre des cours de niveau inférieur au cours ANGL1022, cours qui sont destinés aux étudiantes et aux étudiants qui n'ont qu'un niveau élémentaire de maîtrise de la langue anglaise.

D'ailleurs, le Comité des programmes note que la majorité des programmes reconfigurés adoptés à ce jour au Sénat académique indiquent un seuil minimal, soit le cours ANGL1022 ou un cours ANGL de niveau supérieur selon les résultats du test de classement.

Lors des discussions à cet égard en 2007, le Comité des programmes indiquait qu'il « faut se soucier du positionnement de l'Université par rapport à cet objectif afin de se donner un net avantage sur la scène nationale en matière de bilinguisme ». Le Comité des programmes réitère ce propos à ce moment-ci. En conséquence, le Comité des programmes souhaite que l'on indique dans les formulaires que le cours ANGL1022 soit le seuil minimal requis pour l'atteinte de l'OFG-9. Sinon, un cours ANGL de niveau supérieur selon les résultats au test de classement devra être suivi.

Cours à option de la discipline principale

Dans les six programmes reconfigurés, le Comité des programmes note qu'il y a un bloc de cours à option où l'on exige à l'étudiante ou à l'étudiant de choisir 15 crédits de cours, dont au moins neuf crédits parmi des cours de la discipline principale, et les six autres crédits à partir de cette même liste ou à partir de cours de niveau 3000, 4000 ou 5000 des autres disciplines de génie. Cette dernière option n'est pas conforme aux paramètres de la reconfiguration puisque des cours choisis dans les autres disciplines de génie ne constituent plus des cours de la discipline principale, mais bien des cours des disciplines connexes. Le Comité des programmes souhaite le respect des paramètres de la reconfiguration, soit en identifiant des cours dont les contenus peuvent être double siglés avec les cours de la discipline principale, ou en justifiant votre demande de dérogation au point 5 de l'Énoncé de programme.

B. Sur la forme

Baccalauréat en ingénierie (génie civil) - programme régulier

CPR-1 :

- i. Le titre du cours MATH2023 doit être ajusté partout dans le document. Prière d'en retirer le chiffre romain III afin qu'il se lise : « Analyse math. appliquée ».
- ii. À la toute fin de la partie 5 portant sur la dérogation, ajoutez les mots manquants « ... et assure une formation générale et multidisciplinaire. »

CPR-5 :

- i. Prière d'inclure les formulaires pour les modifications de préalables aux cours GCIV5550, GCIV5620 et GCIV5630, résultat de l'abolition des cours préalables existants.
- ii. Prière d'indiquer sur les formulaires des cours GCIV2010 et GCIV2210 qu'ils sont respectivement double siglés avec les cours GMEC2010 et GMEC2210.

CPR-6 :

Prière d'inclure le formulaire pour l'abolition du cours GCIV5970.

CPR-8 :

Dans le CPR-8, on a omis d'inscrire l'OFG visé pour les cours GCIV4310 et GCIV5903. Au point 4.7 du CPR-1, on indique que ces deux cours ainsi que le GCIV3220 satisfont à l'OFG 7, mais est-ce qu'ils y répondent individuellement ou l'objectif est-il atteint par la réunion des contenus? Dans le cas d'une réunion des contenus, les cours ne doivent pas être versés dans la Banque de cours. Autrement, prière d'inscrire l'information manquante.

5.3 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) et (génie civil - régime coopératif) (doc. 19/12-13) (suite)**

CPR-10 :

- i. Au point 1.2, prière d'ajouter « Faculté d'ingénierie ».
- ii. Au point 1.3, prière d'ajuster le titre du diplôme à « B. Ing. (génie civil) ».
- iii. Au point 2.1, une correction s'impose à « ... normes nationales courantes et agréées... ».
- iv. Au point 2.5, une correction s'impose dans l'entête « DISCIPLINES CONNEXES ».

CPR-11 :

- i. Dans la 4^e année du profil, prière de retirer le « s » dans l'entête « Disciplines connexes – cours obligatoires ».
- ii. Dans le tableau II où l'on indique les cours qui permettent l'atteinte de l'OFG, prière d'inscrire seul le cours GCIV3220 pour l'OFG-7, tel que paraissant dans le tableau de la page précédente.

Baccalauréat en ingénierie (génie civil) – régime coopératif

CPR-1 :

- i. Dans l'encadré de la première page du CPR-1, la référence aux « ... stages pendant la session automne de la deuxième et de la troisième années... » est-elle exacte?
- ii. Au bas de cette même page, prière d'apporter la correction suivante : « Mathématiques et sciences naturelles combinées : minimum de 420 UA... ».
- iii. Au point 2.3, deuxième paragraphe, 2^e ligne, elle devrait se lire ainsi : « ... qui voit l'ingénieure ou l'ingénieur avancer dans sa carrière... ».
- iv. Au point 3.3, dans le tableau II de la liste des cours de la formation fondamentale, prière d'ajuster le titre du cours MATH2023 afin qu'il se lise : « Analyse math. appliquée ». Il faut que cette même correction se fasse dans l'ensemble du document.
- v. Au point 4.7, premier paragraphe, avant dernière ligne, prière de retirer le mot « afin de défendre ~~de~~ son choix ... ».

5.4 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) et (génie électrique - régime coopératif) (doc. 19/12-13)**

Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - programme régulier

CPR-1 :

- i. Au point 2.3, qualité #10 sur la déontologie et l'équité, prière de retirer le « s » dans la section de phrase « ...responsabilité professionnelles et d'équité. ».
- ii. Au point 3.3, dans le tableau II de la liste des cours de la formation fondamentale, prière d'inscrire le titre du cours GELE5552 *Fibres optiques et applications* tel qu'il paraît dans le formulaire CPR-4 de création de cours et effectuer les corrections qui s'imposent partout dans le document.
- iii. Dans ce même tableau, de même que dans l'ensemble du document, il faut ajuster le titre du cours MATH2023 afin d'en retirer le chiffre romain III pour qu'il se lise ainsi : « Analyse math. appliquée ».

Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - régime coopératif

CPR-1 :

- i. Au point 2.3, qualité #10 sur la déontologie et l'équité, prière de retirer le « s » dans la section de phrase : « ...responsabilité professionnelles et d'équité. ».

5.4 Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) et (génie électrique - régime coopératif) (doc. 19/12-13) (suite)

- ii. Au point 3.3, dans le tableau II de la liste des cours de la formation fondamentale, veuillez ajouter les quatre cours de stage non crédités.
- iii. Dans ce même tableau, de même que dans l'ensemble du document, veuillez effectuer les corrections qui s'imposent pour que :
 - a) le titre du cours *GELE5552* paraisse tel qu'inscrit dans le formulaire CPR-4 de création de cours, soit *Fibres optiques et applications*.
 - b) l'on retire le chiffre romain III du titre du cours MATH2023 pour qu'il se lise ainsi : « Analyse math. appliquée ».

CPR-2 :

Dans les 3^e et 4^e années du profil, prière d'inscrire les sigles manquants GELE2000 et GELE3000 aux endroits appropriés.

CPR-11 :

Dans la feuille de route, on constate que les exigences de l'OFG-9 et de l'OFG-2 se trouvent respectivement en 1^e et 5^e années tandis que la séquence est inversée dans le CPR-2. Prière de standardiser les deux formulaires.

5.5 Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) et (génie mécanique - régime coopératif) (doc. 19/12-13)

Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) - programme régulier

CPR-1 :

- i. Au point 3.1, afin d'être conforme à la description de la formation fondamentale, prière d'ajuster le second paragraphe pour que l'on puisse lire « ...Ainsi la formation fondamentale en génie mécanique prévoit 37 cours obligatoires (114 crédits) et 6 cours à option (18 crédits) pour un total de 132 crédits... »
- ii. Dans cette même section, ajouter une quatrième puce qui devrait se lire ainsi : « une sélection de cours dans les disciplines connexes pour compléter la formation en ingénierie et satisfaire aux critères du BCAPG. »
- iii. Le titre du cours MATH2023 doit être ajusté partout dans le document. Prière d'en retirer le chiffre romain III afin qu'il se lise : « Analyse math. appliquée ».
- iv. Dans le tableau II (à la suite du point 4.9) prière d'inscrire dans la colonne de droite, « 3 cr. » pour chacun des OFG indiqués.

CPR-5 :

Compte tenu des modifications apportées aux contenus des trois cours suivants, GMEC3611, GMEC5640 et GMEC4512, prière de procéder à l'abolition de ces cours et d'en créer des nouveaux pour les remplacer. Il faudra utiliser les formulaires CPR-4 et CPR-6 et, de plus, apporter les ajustements qui s'imposent partout dans les textes et les formulaires du régime régulier et du régime coopératif.

CPR-10 :

À la toute fin du point 2.5, dans le bloc de la formation générale, prière d'inscrire dans la colonne de droite, « 3 cr. » pour chacun des OFG indiqués.

Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) – régime coopératif

CPR-1 :

- i. Dans l'encadré de la première page du CPR-1, il faut ajouter « ... à l'exception des objectifs du programme qui sont légèrement différents, **des conditions d'admission et de maintien** et des quatre (4) stages ».

5.5 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) et (génie mécanique - régime coopératif) (doc. 19/12-13)** (suite)

- ii. Au point 3.1, afin d'être conforme à la description de la formation fondamentale, prière d'ajuster le second paragraphe pour que l'on puisse lire : « ...Ainsi la formation fondamentale en génie mécanique prévoit 41 cours obligatoires (114 crédits correspondant à 37 cours crédités et 4 stages coopératifs avec 0 crédit) et 6 cours à option (18 crédits) pour un total de 132 crédits... ».
- iii. Au même point 3.1, ajouter une quatrième puce qui devrait se lire ainsi : « une sélection de cours dans les disciplines connexes pour compléter la formation en ingénierie et satisfaire aux critères du BCAPG. »
- iv. Le titre du cours MATH2023 doit être ajusté partout dans le document. Prière d'en retirer le chiffre romain III afin qu'il se lise : « Analyse math. appliquée ».
- v. Dans le tableau II (à la suite du point 4.9) prière d'inscrire dans la colonne de droite, « 3 cr. » pour chacun des OFG indiqués.

CPR-10 :

À la toute fin du point 2.5, dans le bloc de la formation générale, prière d'inscrire dans la colonne de droite, « 3 cr. » pour chacun des OFG indiqués.

Pour l'ensemble des programmes, le Comité des programmes souhaite que l'on procède aux modifications en préparant une refonte des documents. Le Comité souhaite que les modifications demandées soient indiquées en gras.

Suivi : Faculté d'ingénierie

Date : 6 février 2013

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-121205

6.1 **(4.1) Reconfiguration de la mineure en français langue seconde (groupe-pont) (doc. 11/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.2 **(4.4) Reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses (doc. 15/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.3 **(18) Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en technologie et leadership (BTEL) (doc. 17/12-13)**

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-121015

7.1 **(4.2.2) Reconfiguration des programmes en études françaises - B.A. (spécialisation en études littéraires) (doc. 7/12-13)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(4.3) Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales) (doc. 8/12-13)**

Aucun nouveau document.

7.3 **(16) Demande d'abolition de cours n'ayant pas été offerts depuis quatre ans (Faculté des sciences de l'éducation) (doc. 2/12-13)**

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**8.1 (12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

8.2 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31 B/11-12)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

9. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418**8.1 (4.2) Programmes de mineure non conforme**

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120327**10.1 (14) Modification au cours KNEP2513 (doc. 19 et 19A/11-12 et doc. 34/11-12)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

10.2 (17) Modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées (doc. 22/11-12)

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110608**11.1 (16) Suspension des admissions au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) (doc. 31/10-11)**

Aucun nouveau document.

11.2 (18) Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9) (doc. 33/10-11)

Aucun nouveau document.

11.3 (19) Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT) (doc. 34 et 34A/10-11)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

11.4 (21) Création du cours EDUC7000 (doc. 36, 36A et 36B/10-11)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**12.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15/10-11)**

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615**13.1 (18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**14.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

15. MODIFICATIONS AU PROFIL DU PROGRAMME DE B. Sc. Kin.; AU PROFIL DU PROGRAMME DE B.E.P.-B. Éd. (MAJEURE EN ÉDUCATION PHYSIQUE); CRÉATIONS, ABOLITIONS ET MODIFICATION DE COURS KNEP (DOC. 5/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

16. ABOLITION ET CRÉATION DE COURS EN PHILOSOPHIE (DOC. 9/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

17. MODIFICATION DES PRÉALABLES DU COURS ECON3910 (DOC. 12/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

18. MODIFICATIONS AU GUIDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME (DOC. 18/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

19. CRÉATION D'UNE MINEURE EN CRIMINOLOGIE ET ACTIVATION D'UN COURS DE MINEURE EN CRIMINOLOGIE (DOC. 22/12-13)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

20. MODIFICATIONS À DES COURS ECON (DOC 23/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

21. MODIFICATIONS DE LA MINEURE EN SCIENCES DE LA GESTION (DOC. 24/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

22. MODIFICATION DE LA CONDITION D'ADMISSION - SOCIOLOGIE (DOC. 25/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

23. MODIFICATION DU COURS ADMN4291 (DOC. 26/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

24. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

25. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 8 février 2012 de 8 h 30 à 16 h 30.

26. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 50.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire